Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260601-DEL202649-DE

DELIBERATION N° 2026-49

OBJET : Tarifs de la garderie scolaire municipale et de l'étude surveillée

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 précitée,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

D'AUGMENTER les tarifs de la garderie scolaire et de l'étude surveillée municipale, à compter de l'année scolaire 2026/2027, selon les modalités suivantes :

- **Garderie scolaire :**
  - 0,20 € le quart d'heure (au lieu de 0,17 €).
  - Horaires :
    Matin : 7h15 à 8h30
    Soir : 16h45 à 18h45
- **Etude surveillée :**
  - 1,60 € pour l'étude surveillée par soir scolaire fréquenté, (au lieu de 1,50 €).
  - Forfait par enfant et par mois 18 €, proratisé en fonction des périodes de vacances scolaires (au lieu de 15 €).

- **Gratuité : à partir du 3ème enfant**

Il sera facturé 5,00 € supplémentaire par enfant à chaque dépassement des horaires du soir.

DE DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la Commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
GRAND FOUGERAY, le 1er JUIN 2026

LE MAIRE
Norbert JANVIER

MAIRIE de GRAND-FOUGERAY * 35 (Ille-et-Vilaine) * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260601-DEL202649-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUIN 2026

SEANCE DU : 1er juin 2026
CONVOCATION DU : 26 mai 2026
DATE DE TRANSMISSION AUX CONSEILLERS : 28 mai 2026
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 28 mai 2026

SOUS LA PRESIDENCE DE : Norbert JANVIER, Maire

Nombre de conseillers : 23
* en exercice : 23
* présents : 21
* absents : 2 (dont 2 procurations)

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grand-Fougeray, se sont réunis à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M Norbert JANVIER,

MEMBRES PRESENTS :
M Norbert JANVIER, Mme Karine MONTCHATON, M Bernard PLANTARD, Mme Marie Anne BIORET ALEXANDRE, M David CHAUVIN, Mme Laura BRUNEAU, M Philippe SANTERRE, Mme Yasmina PROVOST, M Loïc LEMAU, Mme Ludivine BOUJU, M Frédéric GERNIGON, M Romain GEFFRIAUD, Mme Lucie MOREAU, M Guillaume MARTIN, Mme Alysé VILLETTE, M Gwénaël GICQUEL, Mme Sylvie GERNIGON, M Mikael GICQUEL, Mme Carole GUIBERT, M Michel LAMPRIER, Mme Cathy GUILLOIS, - FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTES :
Mme Morgane JOUNY représentée par Mme Sylvie GERNIGON
M Christophe PLOTEAU représenté par M Mikael GICQUEL

MEMBRES EXCUSÉS :
Néant

MEMBRES ABSENTS :
Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Lucie MOREAU, **à l'unanimité**

Approbation du compte-rendu de séance en date du 04/05/2026, **à l'unanimité**

DÉCISIONS DU MAIRE:

RAS